Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

Ville de Lannion (Côtes d'Armor)

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt six, le vingt huit septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de LANNION s'étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Eric ROBERT, Maire, assisté des adjoints.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
M. Mathurin LAURIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et procède à l'appel nominatif des conseillers.

Étaient présents :
Eric ROBERT - Cédric SEUREAU - Stéphanie GENETAY - Françoise LE MEN - Bertrand DE VILLENEUVE - Trefina KERRAIN - Marc NEDELEC - Carine HUE - Hervé LATIMIER - Marie-Annick GUILLOU - Alain CORDESSE - Frédérique KERLEN - Christine BONNAMOUR - Christine TANGUY - Philippe QUEMERAIS - Gaël LE FLOC'H - Claire TEISSERE - Vincent TOURNIER - Christophe KERGOAT - Michelle COUNY - Julia BENKARA - Nadia MASROUR - Mathurin LAURIN - Jérôme FROGER - Erwan LE BUHAN - Aurore PASQUIOU - Anne-Laure CLOAREC - Blanche LE GOFFIC - Blandine LE NAOUR - Jean-Jacques LARTIGUE - Martine HOYBEL - Julien COLOMBARD

Procurations :
Fabien CANEVET (procuration à Eric ROBERT) - Franck OGIER (procuration à Cédric SEUREAU) - Sonya NICOLAS (procuration à Alain CORDESSE)

16 - Rapport de la commission communale d'accessibilité 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales, conformément aux dispositions de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme – Aménagement – énergie - mobilités rendu le 24 juillet 2026,

VU les différentes réglementations en vigueur, la mise en place des Ad'Ap ainsi que les démarches et propositions faites par la ville de Lannion,

VU le rapport de la commission communale d'accessibilité 2025 qui lui est soumis,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

De la présentation du rapport annuel 2025 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an précités
Pour extrait conforme au registre dûment signé.
Certifié exécutoire après envoi au contrôle de légalité et publication sur le site Internet de la ville de Lannion (www.lannion.bzh)

Éric ROBERT
Maire de Lannion,
vice-président de Lannion-Trégor Communauté

Signé électroniquement par : Eric Robert
Date de signature : 16/10/2026
Qualité : M. le maire de Lannion

Tout recours contre la présente délibération doit être adressé dans les deux mois suivant sa publication au Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 RENNES cedex

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

Rapport définitif

Rapport annuel 2025 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Ville de Lannion

11 juin 2026



Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

1. Données générales

1.1. Informations administratives de la commune

La Ville de Lannion est une commune littorale. Sa population n'a cessé d'augmenter depuis 1954 pour atteindre plus de 20 000 habitants aujourd'hui.

La commune a une surface de 4775 hectares. Composée d'un centre-ville sur la rive droite, elle s'étend sur les deux versants de la vallée du Léguer.
Son relief accidenté va de la cote NGF 0 au niveau de la rivière le Léguer à plus de 100 mètres à proximité de l'aéroport.

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a été constituée par la Ville de Lannion en octobre 2007. Elle est actuellement co-présidée par Mme Carine Hue, Adjointe en charge de l'Energie, le Climat, les Mobilités et l'Accessibilité et Mme Stéphanie Genétay, Adjointe en charge de la Solidarité, l'Inclusion, et des Politiques de la Ville. La personne référente au sein de la mairie est Marielle Maréchal, chargée de mission handicap et prévention santé.

Le précédent rapport annuel de la ville de Lannion date de l'année 2024.

La ville de Lannion vise à intégrer l'accessibilité dans sa politique globale en concertation avec la population (conseils de quartiers, permanences d'élus, réunions publiques, demandes individualisées, projet autonomie et inclusion...). Cela permet à l'ensemble des personnes en situation de handicap de s'exprimer au travers des projets urbains ou des demandes de proximité.

1.2. La commission communale d'accessibilité

Les règles de constitution des commissions pour l'accessibilité sont définies par l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), introduit par l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, modifié par l'article 98 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 < de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures », l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 et la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des points d'arrêts. Elle établit un rapport annuel et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
Ce rapport est ensuite présenté au conseil municipal et est transmis à la direction départementale des territoires et de la Mer (DDTM).

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE
webdelib

L'accessibilité a un caractère universel. La composition de la commission communale d'accessibilité a donc été élargie.

1.3. Liste des personnes présentes

Elus de la ville de Lannion

- Carine Hue – Co-présidente déléguée à la commission communale d'accessibilité. Adjointe en charge de l'Energie, le Climat, les Mobilités et l'Accessibilité
- Stéphanie Genétay – Co-présidente déléguée à la commission communale d'accessibilité. Adjointe en charge de la Solidarité, l'Inclusion, et des Politiques de la Ville
- Cédric Seureau – Adjoint en charge de l'Administration générale et des Finances
- Françoise Le Men - Adjointe en charge du Logement, de l'Urbanisme et de la Nature en Ville
- Trefina Kerrain – Adjointe en charge de la Culture et de la Langue Bretonne
- Sonya Nicolas – Adjointe en charge du Sport
- Frédérique Kerlen – Conseillère municipale en charge de la Communication et du Numérique
- Alain Cordesse – Conseiller municipal en charge de la santé
- Nadia Masrour – Conseillère municipale en charge des Seniors
- Christine Tanguy – Conseillère municipale, en charge de la Petite Enfance
- Anne-Laure Cloarec – Conseillère municipale

Services de la Ville de Lannion

- Thierry Gallen – Directeur Général des Services
- Marielle Maréchal - Chargée de mission handicap et prévention santé
- Erwan Ropars - Directeur adjoint de la direction des services techniques
- Christelle Seradin – Directrice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Pascal Lamy – Responsable du service Voirie
- Louis-Charles Danion - Technicien service bâtiments
- Corentin Le Toullec - Chargé d'Opérations Aménagement
- Clemence Le Couster – Directrice adjointe des Ehpads
- Guillaume Portero – Responsable du pôle espaces verts / environnement / cimetières / propreté urbaine
- Tiphaine Robbe – Chargée de mission « bien vieillir »
- Fabien Salou – Chargé de projet communication numérique
- Denis Rohou –Directeur adjoint de la direction des services d'information (DSI)

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

Partenaires et usagers

- Kristell Le Roux - Responsable service Transports - LTC
- Anthony Le Gouyette - Association Valentin Haüy
- Anne-Marie Peron - Association Valentin Haüy
- Anne-Marie Bourdet - Association La bande son
- Gwénaëlle Le Quement - Association Main Forte
- Anthony Bernable - Association Main Forte
- Catherine Colin – Aphasie 22
- Philippe Maingon – Club des retraités de Brélévenez
- Hubert Colombel – Association des parkinsoniens des côtes d'Armor (APCA)
- Yannick Corbin - Association Trégor Piétons
- Geraldine Haroutel – ESATCO – Adapei nouelles côtes d'Armor
- Kylian Le Bihan – ESATCO – Adapei nouelles côtes d'Armor

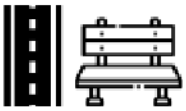
Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

2. Synthèse du rapport en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Résumé en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

La ville de Lannion travaille pour rendre la ville accessible et inclusive pour tous, y compris les personnes en situation de handicap. Une fois par an, la ville présente un bilan.

Accessibilité de la Voirie et des Bâtiments



La ville a amélioré certains trottoirs, passages piétons et arrêts de bus.
Il y a plusieurs bancs qui ont été installés.



La ville a amélioré l'accessibilité de certains bâtiments comme les Ursulines ou la mairie.

Marche



La ville travaille pour qu'il soit plus facile et plus agréable de marcher dans la ville. Cela améliorerait la santé des lannionnais. Un groupe de personnes âgées marchent 2 fois par mois ensemble.

Programme accessibilité



Un programme d'amélioration de l'accessibilité des trottoirs et des routes est en cours de rédaction. Il permettra de savoir quand chaque trottoir va être rendu accessible.

Actions pour l'Inclusion

Logements



9 logements sociaux sont en cours de construction sur les quais d'aiguillon. Ils seront accessibles.

Emploi



La ville de Lannion emploie 6,94% d'agents avec un handicap.
Les responsables ont eu une formation pour mieux comprendre le handicap

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE



Bénévolat

La ville de Lannion accueille plusieurs bénévole dans ses services : aux ehpads et à la ludothèque



Vote

Les bureaux de vote ont été visités pour vérifier l'accessibilité.
Les personnes en situation de handicap ont pu s'entrainer à voter avant les élections



Site internet

Progressivement, le site internet de la ville est plus accessible.

Questions et Remarques



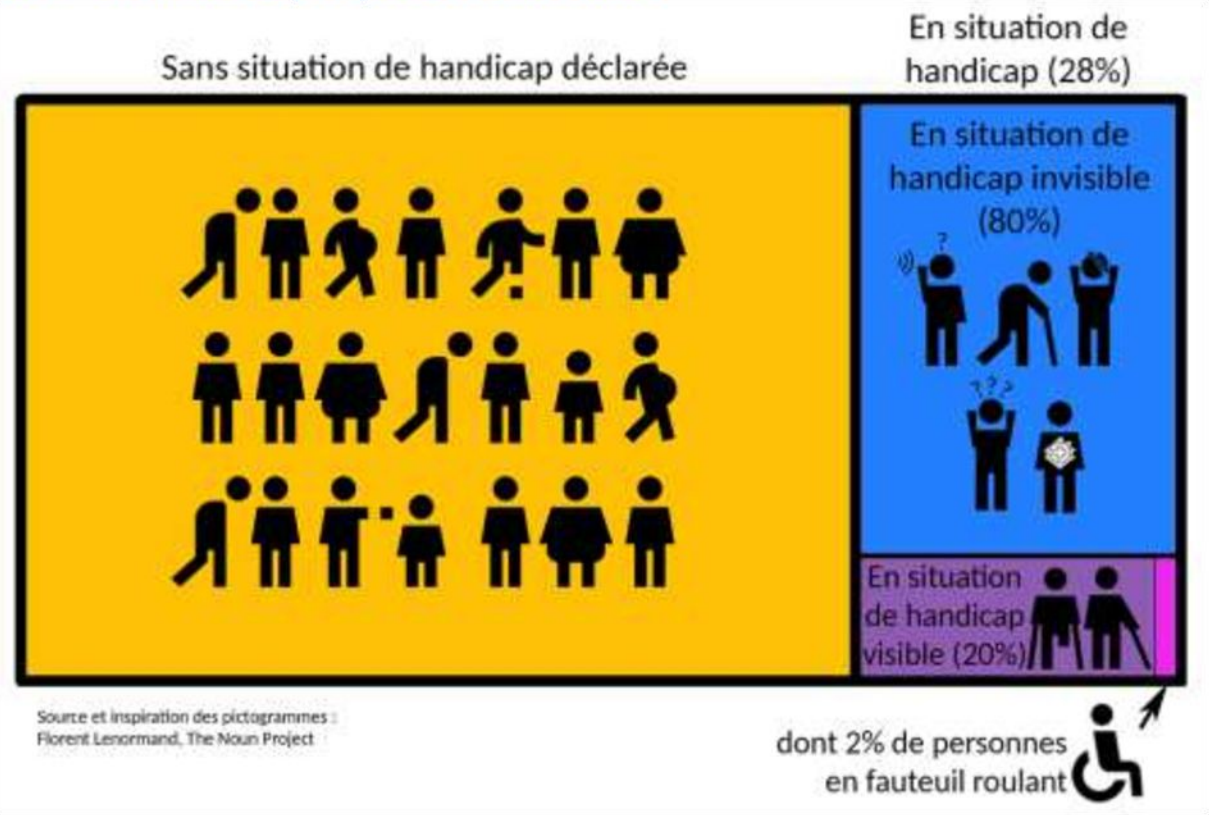
Plusieurs questions ont été posées concernant l'accessibilité de la ville pour les personnes en situation de handicap, mais, aussi, pour les piétons en général.
Par exemple, les escaliers de Brelevenez et la plage de goas lagorn ont été évoqués. Mais aussi les stationnements PMR et l'accessibilité pour les personnes avec un handicap visuel

Merci aux résidents du foyer de vie des nymphéas pour leur validation de ce résumé en FALC.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

3. Présentation et rôle de la CCA

3.1. Le handicap : qui est concerné ?



A Lannion, **en juin 2023, 11% de la population lannionnaise était reconnue** ou en cours de reconnaissance par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

Quelles sont les difficultés des usagers concernés ?

Handicap moteur, difficultés à:

- Accéder aux lieux
- Circuler et franchir des dénivelés
- Atteindre et utiliser les équipements
- Participer aux activités.
-

Handicap visuel, difficultés à :

- Se repérer
- S'orienter
- Se déplacer et circuler

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE
webdelib

- Accéder aux informations écrites ou illustrée
- Identifier les dangers et les messages, si uniquement visuels.

- **Handicap auditif, difficultés à :**
- Communiquer et interagir socialement
- Accéder à l'information sonore ou orale
- S'orienter
- Maintenir son équilibre
- Identifier les dangers et les messages, si uniquement sonores.

- **Handicaps psychique, cognitif, mental ou intellectuel, difficultés à:**
- Communiquer et interagir socialement
- Comprendre et accéder à l'information
- S'orienter dans l'espace et le temps
- Être attentif
- Résister au stress, anticiper les changements.

- **Maladies invalidantes, difficultés à :**
- Prévoir l'intensité de son handicap et ses conséquences
- jour après jour
- Résister à la fatigue
- Résister au stress.

Mais l'accessibilité bénéficie également à d'autres usagers :
- Les femmes enceintes,
- Les familles,
- Les personnes âgées,
- Les touristes avec des valises ou dont le français n'est pas la langue maternelle
- Les personnes souffrant de surpoids,
- Etc.

3.2 La commission communale d'accessibilité : qu'est-ce que c'est ?

Réglementaire et obligatoire dans toutes les communes et intercommunalités de plus de 5 000 habitants, la commission communale (ou intercommunale) a pour missions de :
- Faire un état des lieux sur l'état d'accessibilité du cadre bâti existant de la voirie, des espaces publics et du numérique ;
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil municipal et transmis au Préfet ;
- Faire des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

A Lannion, les sujets présentés en commission communale d'accessibilité intègrent également les sujets en lien avec l'inclusion (enfance, sport, culture, citoyenneté etc.)

Accessibilité

3.1. Bilan : Voirie, arrêts de bus et autres actions

Quais bus : exemples de réalisation

Réalisations 2025	Perspectives 2026
• 4 points d'arrêt : Avenue de la Résistance : les deux arrêts de bus du Géant et Leclerc	• 1 point d'arrêt : Frénandour (fait) • Quai spécifique pour le centre de loisirs (mise en accessibilité) Joseph le Gall • 2 points d'arrêt : Arrêt de bus Kerilis Adapei





Avenue de la Résistance

Il est également possible d'ajuster le programme de travaux en fonction des retours des chauffeurs de bus et des membres de la commission si un arrêt est jugé prioritaire.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

Aménagements de cheminements piétons : exemples de réalisations

Réalisations 2025	Perspectives 2026

• **Amelioration des continuités piétonnes :**
  • chemin du moulin à vent
  • Rue des Frères Lagadec
• **Création des aménagements piétons et cyclistes :**
  • Début de l'avenue de la résistance
• **Sécurisation du cheminement :**
  • Rue saint elivet (barrière et bateaux) + traversées piétonnes
• **Suppression des stationnements gênants :**
  • Rue Saint Pierre
  • abords de Kroas Hent
	• **Création d'une rampe adaptée** pour cheminer depuis l'ehpad Hernot vers le boulevard Louis Guilloux
	• **Création des aménagements piétons et cyclistes :**
	  • Fin de l'avenue de la résistance
	• Aménagement par LTC de la rue Libois (éclairage public et cheminement piéton)



Rue Saint-Elivet



Kroas Hent

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE





Rue des frères Lagadec

Rue du moulin à vent



Rue Saint-Pierre : AVANT



Rue Saint-Pierre : APRES

Il est précisé qu'au Kroas Hent, les potelets ont été installés pour empêcher les stationnements gênants.

Au chemin du moulin à vent, des aménagements ont été mis en place ainsi qu'une expérimentation. Un programme d'enfouissement des réseaux présenté par Enedis a arrêté le programme. En attente des lieux précis d'enfouissement.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

Réfections et créations de passages piétons : exemples de réalisations

Réalisations 2025	Perspectives 2026
• Rue des Haras (4) • Cheminement vers la polyclinique (4)	• Parking Günzburg (pour accès office de tourisme côté stationnement PMR) • Création d'un passage piéton chemin de Traou an Dour (avec St Quay Perros)



Rue du Dr Jacques Feuillu (Cheminement vers la polyclinique)



Rue des Haras

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

Stationnement PMR : exemples de réalisations

Réalisations 2025	Perspectives 2026
• 1 place PMR rue Morand • 1 place PMR rue St Nicolas • 1 place PMR quai d'aiguillon (côté Trégor Optique/agence maison rouge)	• 1 place PMR centre Joseph le Gall • Création d'une écluse pour 1 place PMR réglementaire proche de la future imagerie • 6 places PMR en haut du parking de l'hôpital • 3 places PMR parking Günzburg (face office de tourisme) • 1 place PMR maison de la pêche et pétanque Des demandes individuelles de particuliers détenteurs de la CMI stationnement peuvent être effectuées toute l'année.


Stationnement Rue Morand


Stationnement Rue Saint-Nicolas

Sentiers : exemples de réalisations

Réalisations 2025	Perspectives 2026
• Chemin de halage • Création escalier et rénovation passerelle parc du Stanco • Goas Lagorn • Rénovation allées du parc Sainte-Anne • Création d'un cheminement accessible - Saint Jean du Baly	• Tapis Goas Lagorn • Travail sur le revêtement (réglage de la profondeur des graviers) dans le cimetière du Forlac'h • Création escalier jardin Saint Roch • Création théâtre de verdure avec emplacement PMR

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

• Cheminement autour de l'ehpad Hernot	• Rénovation de l'escalier rue Aristide Briand • Rénovation d'une passerelle sur le GR34 en rive gauche 100 m après le quai à sable (dans les bois) • Aménagement du plateau sportif du Kroas Hent (végétalisation) avec retrait des bordures et installation d'assises.

Mr Portero indique que l'aménagement des espaces naturels nécessite la prise en compte de la gestion des eaux, l'entretien (afin de garantir l'accessibilité sur le long terme), mais aussi la maçonnerie, etc. Certaines spécificités doivent parfois également être prise en compte, notamment les injonctions spécifiques liées aux zones humide ou à les aires protégées "Natura 2000". L'objectif dans ces espaces naturels est d'être le moins impactant pour l'environnement. Par exemple, pour l'accès PMR de la plage de Goas Lagorn, la pente a été adoucie mais pas bétonnée. Ces aménagements peuvent aussi prendre un temps de réalisation conséquent. Pour le chemin de halage, les aménagements ont été réalisé en 3 mois, avec un effectif total de 17 agents. En parallèle, des installations ouvertes au public comme les cimetières sont également impactées par l'activité du funéraire.




Chemin de Halage




Goas Lagorn, aménagement de stationnements PMR et adoucissement de la pente

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE


Cheminement autour de l'Ehpad Hernot

Assises urbaines

Au total :

- Installation de 12 bancs et 1 assis-debout
- Installation prévue de 15 bancs et 1 assis-debout

Réalisations 2025	Perspectives 2026
• 1 assis debout rue des Chapeliers • 2 banc chemin de halage • 1 banc rue Yann Péron • 1 banc boulevard Louis Guilloux (suite atelier pratique sur la voirie) • 3 bancs rue du moulin du duc • 1 banc près de l'Ehpad Hernot • 1 banc rue des frères Lagadec • 3 bancs dans la cour de l'ehpad Sainte-Anne	• 1 banc près de la Mairie • 2 assis-debout rue des frères Lagadec • 2 bancs au Kroas Hent (devant l'entrée de l'école et au niveau du stade en cours de végétalisation) • 1 banc rue des augustins • 1 banc sur le cheminement piétons chemin de Goas Lagorn • 1 banc dans la cour de l'ehpad Sainte-Anne • 2 bancs au cimetière du Forlac'h • 2 bancs Saint-Jean du Baly • 3 bancs cour pavée des Haras

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE
webdelib


Rue du Marchalla'h


Chemin du moulin du Duc


Devant la zone humide Ehpad Hernot


Rue Yann Péron


Cour Ehpad Sainte-Anne


Boulevard Louis Guillou

3.2. Le plan pour tous les piétons

- La Ville de Lannion a lancé en mai 2025 un plan piétons pour :
  - Sécuriser ;
  - encourager la marche ;
  - et améliorer la qualité de vie, la santé et l'inclusion de tous les habitants.
- Un outil numérique participatif a été mis en place pour permettre aux citoyens de signaler, les points forts ou à améliorer (praticabilité, confort, sécurité)
- Prestataires choisis : Atipy et Someware

L'enquête « ville marchable » a notamment permis la participation de plus de 500 habitants avec plus de 1000 rues évaluées.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE



En cours et à suivre :

- Récolte de données sur le terrain
- Elaboration d'un plan d'actions

3.3. Le PAVE

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) est un document qui vise à assurer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Ce plan est établi dans chaque commune de 1 000 habitants et plus.

Le PAVE précise notamment :

- Les aménagements à réaliser pour permettre à tous de circuler facilement (trottoirs, passages piétons, places de stationnement, etc.) ;
- Les conditions de réalisation des équipements et aménagements prévus ;
- et le calendrier prévu pour leur mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE
webdelib

Exemple de la rue des Haras





Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

3.2. Bilan du cadre bâti public de la ville

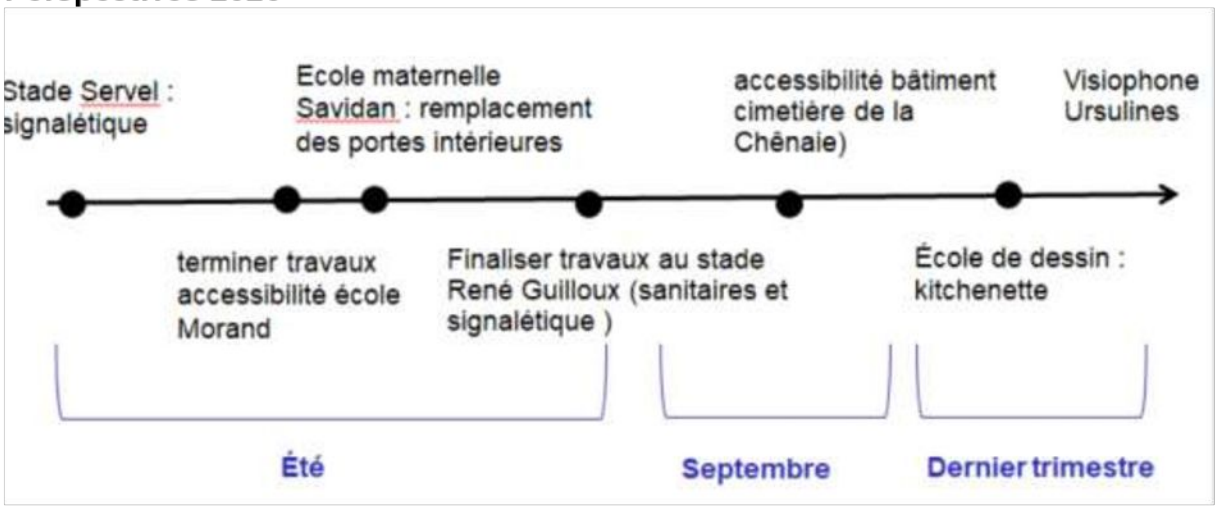
3.2.1. Aménagements dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé

Réalisations 2025

- Mise en place de l'élévateur PMR de la chapelle des Ursulines ;
- Réduction de l'effort d'ouverture de la porte de la mairie avec ajout de sonnette et éclairage de la rampe ;
- Construction de sanitaires accessibles à Servel ;
- Mise en accessibilité des sanitaires de la cour de l'école Morand ;
- Poursuite des travaux de mise en accessibilité au stade René Guillou (marches de la tribune).

3.2.2. Aménagements dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé

Perspectives 2026



Mme Hue précise que la ville est actuellement dans la dernière phase de l'Ad'AP. C'est la phase la plus complexe à réaliser.

Propositions d'ateliers pratiques dans le bâti

La commission communale d'accessibilité propose de réalisation l'atelier pratique à la maison des sports pour l'année 2026.
Poste-réunion : l'atelier a été programmé pour le mois d'octobre 2026.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

Etat des lieux des boucles à induction magnétique

Etablissement	Lieu	Présence BIM
CCAS	Accueil	2023
Mairie	Accueil	OUI
	Salle du conseil	OUI
	Etat civil	2024
Police municipale	Accueil	2026
Sainte-Anne	Accueil	OUI
	Salle de conférence	OUI
	1 Salle de réunion	Boucle à induction magnétique mobile 2024
Accueil DEVS	Accueil	2023
Ephad Sainte Anne	Accueil	2023
Ephad Paul Hernot	Accueil	2023
Base sport nature	Accueil	Priorité 1
Centre administratif Kermaria	Accueil	OUI
	Salle de réunion	OUI
Ludothèque	Accueil	2024
La poste les fontaines	Accueil	2023
Salle des ursulines	Salle principale	Boucle à induction magnétique mobile 2024
Chapelle des Ursulines	Accueil	2026

Une boucle à induction magnétique mobile est disponible en réservation pour vos réunions et évènements.
Et dans les écoles disposant d'un interphone à l'entrée, le matériel est adapté aux personnes disposant d'un appareil auditif

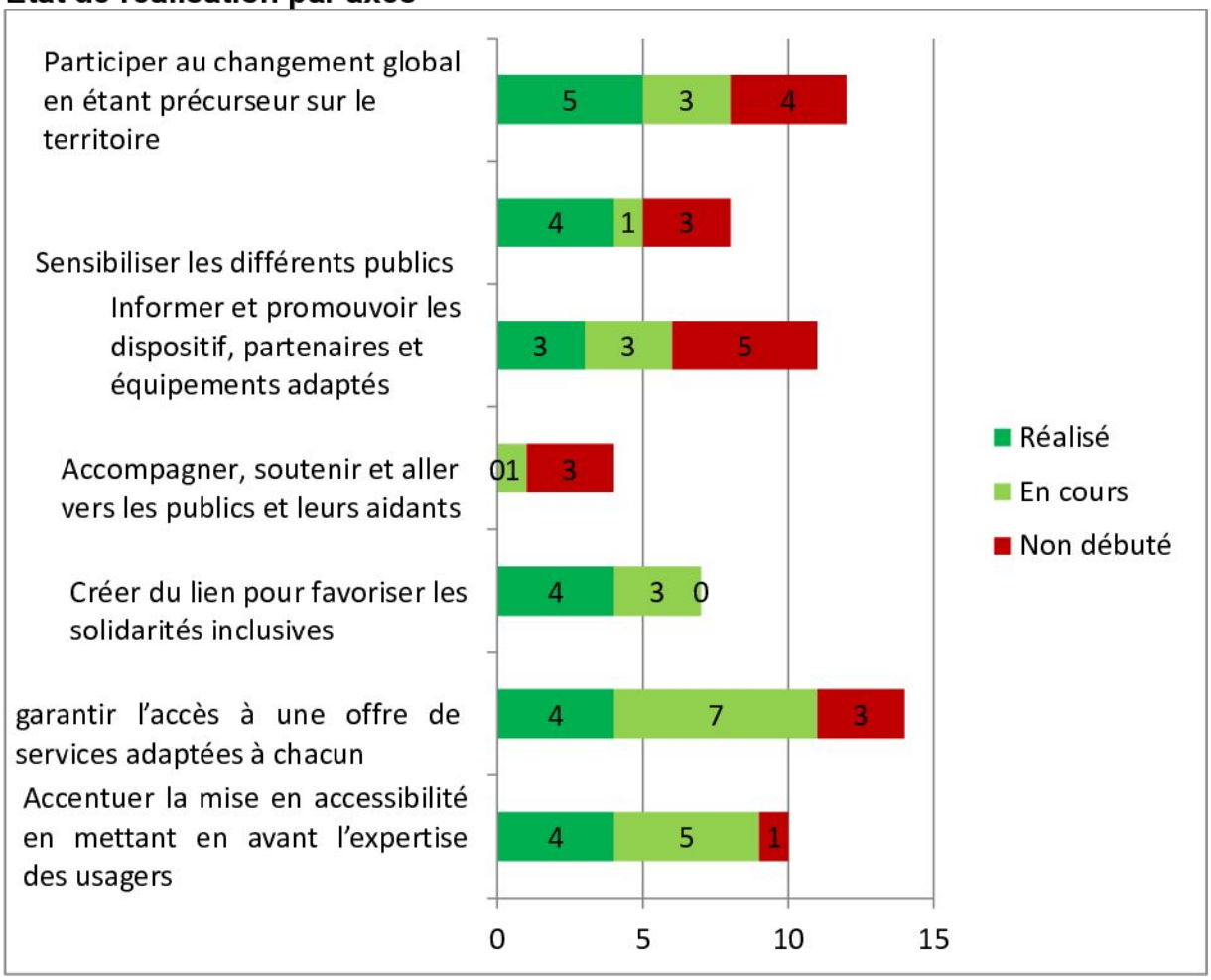
Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

1. Inclusion

4.1. Bilan de la feuille de route « autonomie et inclusion » à mi-parcours

- Entre 2022 et 2023 un **diagnostic** à destination des personnes en situation de handicap, des personnes de plus de 60 ans et des proches-aidants a été mis en place. **Une feuille de route co-construite** en a découlée. Elle s'étale de 2023 à 2028.
- Elle a été **votée en conseil municipal** du 25 septembre 2023.
- Les actions sont majoritairement mises en place avec la **participation** des personnes concernées.
- Un point d'étape est réalisé lors de chaque CCA.

Etat de réalisation par axes



Quelques exemples : le k'fé des aidants, la sensibilisation des élus aux handicaps, la mise

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

en place progressive du facile à lire et à comprendre, la mise en place d'aménagement pour faciliter la participation des personnes en situation de handicap aux concertations pour les grands projets d'aménagements, etc.

4.2. Projet de 9 logements au 7 quai d'aiguillon

PLAN MASSE



Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

FAÇADE COTE QUAI D'AIGUILLON



PLAN DE NIVEAU 1er ÉTAGE « 100 % ACCESSIBLE PMR »



Mme Le Men précise que la volonté initiale était d'avoir 100% des logements qui iraient

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE
webdelib

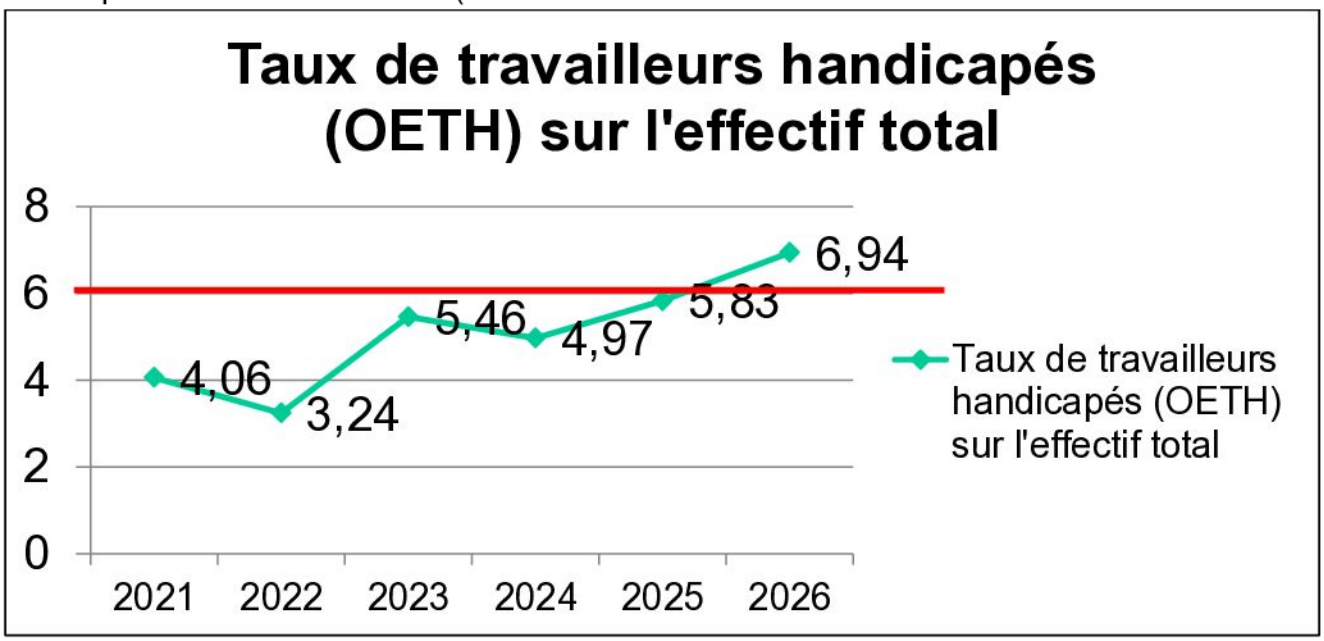
au-delà de la réglementation en matière d'accessibilité. Cependant, la contrainte économique était double : coût des matériaux et coût des éléments d'accessibilité supérieurs. La poire a été coupée en deux en se concentrant essentiellement sur les logements du 1er étage.

Mme Maréchal complète en indiquant que l'ascenseur dessert tous les étages et rend réglementairement l'entièreté des logements accessibles aux personnes en fauteuil roulant notamment, et, plus largement à l'entièreté des publics en situation de handicap.

Mme Bourdet demande si la fontaine sera toujours accessible. Elle sera effectivement accessible en journée.

4.3. Emploi – obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)

- Tout employeur de 20 salariés et plus doit employer à temps plein ou à temps partiel des travailleurs handicapés, dans une proportion de 6 % de l'effectif total.
- Aujourd'hui la Ville de Lannion emploie ces travailleurs **à 6,94% de l'effectif total**, soit au-dessus de l'obligation réglementaire.
- En 2025, 6 demandes d'aménagements de poste ont été réalisées pour une dépense totale de 20 600€ (montant estimé de l'aide du FIPHFP : 12 000€



4.4. Formation « l'inclusion des agents en situation de handicap au travail » Enjeux repères et bonnes pratiques

- **Objectifs :**
  - Connaitre les repères essentiels ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE
webdelib

- Créer les conditions favorables à l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des agents en situation de handicap au sein de son équipe / service ;
- Savoir se situer et agir dans son rôle d'encadrant, mobiliser les ressources d'accompagnement et de soutien adaptés.

- **Agents formés :**
  - Encadrants (tous niveaux de responsabilités) ;
  - 75 agents encadrants formés soit **88% des agents encadrants** de la ville et du CCAS.
- 4 sessions d'une journée

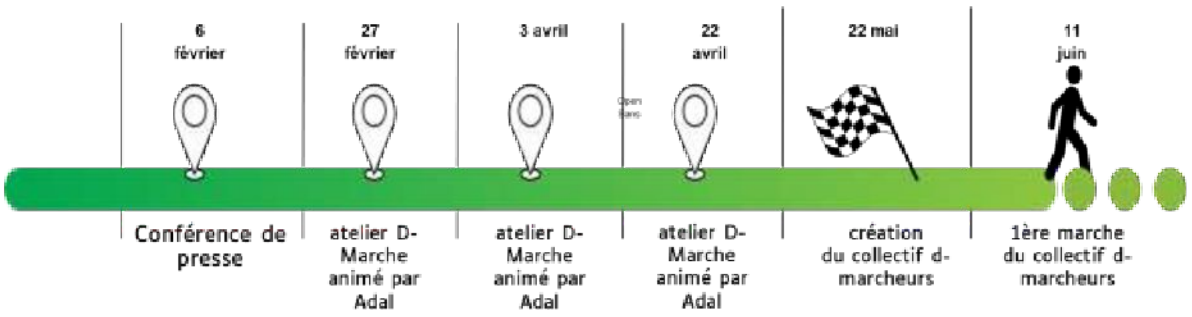
4.5. Bénévolat

La ville de Lannion accueille des bénévoles de l'association Adapei au sein de ses services :

- Au sein des ehpads (animation, goûter, plonge) ;
- Bénévolat d'un groupe adolescents au sein de la ludothèque, le mercredi matin (12 semaines/an) ;
- Une réflexion est en cours pour l'accueil d'un bénévole au sein de la K'fet.

4.6. D-MARCHE

D'une action de prévention ponctuelle à la création d'un collectif



4.7. Vote pour tous

- Reconduction de l'opération « Vote pour tous » en vue des élections municipales ;
- Visite d'un lieu de vote avec des professionnels de l'ESAT pour vérifier l'accessibilité ;
- Renforcement de la signalétique des bureaux de vote à l'espace Ste Anne (4 bureaux de vote).

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE
webdelib

4.8. Accessibilité numérique RGAA

La réglementation oblige les sites internet de collectivités à répondre aux normes d'accessibilité : **Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA)**
Cette obligation est dans tous les marchés publics de la ville.

Néanmoins les prestataires ont des difficultés à respecter cet engagement.

Actions réalisées en 2023-2025

- Tests de nos portails par l'association Valentin Haüy ;
- Modification des éléments à la main de la direction du service information ;
- Mise en demeure des prestataires de se mettre au norme leur solution.

Site internet de la ville de Lannion - lannion.bzh

Principales améliorations (audit en cours)

- Respect de la hiérarchie des titres et de la structure des pages ;
- Contrastes renforcés pour une meilleure lisibilité ;
- Navigation complète au clavier (à vérifier par retour d'expérience) ;
- Compatibilité avec les lecteurs d'écran ;
- Alternatives textuelles pour les images (formation des utilisateurs pour ne pas oublier de le faire au quotidien) ;
- Contenus mieux structurés ;
- Amélioration globale de l'expérience utilisateur sur tous les supports.

Le site internet de la Base Sports Nature est en cours de refonte et intègre pleinement le RGAA dès sa conception. Mise en ligne courant juin.

Post-réunion : le site de la base sports nature et le site internet de la ville de Lannion a été vérifié par l'association valentin haüy (handicap visuel) qui indique une navigation très fluide.

Proposition d'élargissement du collège de la CCA

- A ce jour, seuls les représentants d'associations lannionnaises sont membres. D'autres instances peuvent être invitées en fonction des sujets évoqués.
- Il est proposé à la commission communale d'accessibilité d'élargir ses membres en incluant des personnes concernées par les sujets d'accessibilité mais non-adhérentes à une association.
- La commission a accepté cette proposition. Un appel à candidature sera lancé en cours d'année.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE
webdelib

2. Questions et remarques diverses

Voirie

- **Obstacles pour les piétons :** Mr Corbin indique qu'il existe plusieurs obstacles aux cheminements piétons comme les stationnements gênants le long de la rue du menhir ou encore la végétation gênante rue des frères Lagadec. Mme Hue indique que les poubelles peuvent également être des obstacles présents. Elle indique que des courriers sont envoyés, que la police municipale passe régulièrement. Elle indique que pour les poubelles, lorsque nécessaire, LTC les retire directement de l'espace public. La question des obstacles aux cheminements piétons sera un axe du plan piétons.
- **Traversées piétonnes / handicap visuel** : Mr Le Gouyette indique des difficultés de circulation au niveau des traversées pour les personnes malvoyantes et non-voyantes. Il est cité notamment l'avenue Ernest Renan et les zones 30. Ces zones ne disposent pas de bandes blanches ce qui rend difficile leur repérage par les chiens guides. Dans les zones de rencontre, il est difficile de savoir comment se positionner sans repère. Sur l'une des traversées des quais, une bande d'éveil est manquante et cela pose des problèmes de sécurité pour ces publics.
- **Zone 30** : Mr Corbin demande de refaire un bilan et de communiquer de nouveau sur les zones 30. Les automobilistes ne s' y arrêtent pas suffisamment indique-t-il. Il indique également le traitement hétérogène de ces zones. Parfois il y a des traversées piétonnes et parfois pas. Il propose de rajouter des dents de requin si les bandes blanches sont proscrites.
- **Stationnements PMR :** Mme Cloarec a le sentiment qu'il y a de moins en moins de stationnements PMR et que ces derniers sont utilisés par des personnes qui ne disposent pas de la CMI (carte mobilité inclusion). Mme Colin ajoute que c'est particulièrement le cas au centre commercial du E.Leclerc. Mme Le Men indique qu'il s'agit avant tout d'une question de citoyenneté et d'éducation. Mme Hue précise que l'ensemble des places à borne de recharge électrique sont PMR.
    - Post-réunion : sur les parkings, 94 places sont réservées aux PMR, soit 3,7% de l'ensemble des places, largement supérieur au 2% réglementaire. Ces chiffres ne comprennent pas les places réservées à la recharge des véhicules électriques réalisées aux dimensions PMR, ils ne comprennent pas non plus les stationnements PMR sur la chaussée qui sont en cours de recensement. Par ailleurs, même si des rondes de la police municipale vérifient que les stationnements PMR sont bien utilisés par des personnes détenteuses de la CMI, la police municipale ne peut intervenir sur les parkings privés comme ceux du centre E.Leclerc

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE
webdelib

Voirie – demandes spécifiques

- **Boulevard Mendes France – traversée pour les piétons** : Mr Corbin indique la difficulté pour les piétons d'aller de l'autre côté de ce boulevard sans passer par le pont de Viarmes ou remonter jusqu'à Ploulec'h. Mme Hue précise qu'à ce jour le Département refuse tout aménagement, cette route départementale étant considérée comme dangereuse. Cependant, dans le cadre du projet urbain de Nod Uhel, il est prévu une requalification de ce boulevard, y compris au niveau de l'Aziza et de la caserne des pompiers. Quels que soit les aménagements envisagés pour faciliter la circulation piétonne, l'accord du Département reste obligatoire.
- **Eclairages rue Libois :** Mme Haroutel, de l'esatco 22 demande si les éclairages dont LTC a la compétence seront bientôt installés. Carine Hue indique qu'une réunion de lancement de travaux est prévue le 11 juin 2026. Les travaux d'éclairages sont prévus en juillet, et les travaux relatifs au cheminement piétons suivront.
- **Accessibilité des escaliers de Brelevenez** : Françoise Le Men demande quels sont les aménagements possibles pour les escaliers de Brelevenez. Elle propose d'interroger l'ABF en ce sens. Dans le cadre du projet D-MARCHE, la demande avait également émergée de la part des seniors participants. Il serait nécessaire de rajouter de l'éclairage public, peut-être remplacer le banc en haut pour un mobilier plus ergonomique. Si une main courante est prévue, il est nécessaire d'en ajouter une de chaque côté ou une centrale.
    - Post-réunion: le sujet a été évoqué auprès de l'ABF. Les solutions restent à définir.
- **Rue des Haras** : Mr Corbin indique que la partie basse de la rue des haras est difficile d'accès pour les piétons. Il propose de la mettre en sens unique montant entre la rue des Ursulines et la rue des Haras et de créer une voie piétonne sur la chaussée.
- **Quartier du Forlac'h :** Mme Cloarec indique des difficultés de mobilité au sein de ce quartier. Les pavés gêneraient les cheminements piétons, notamment pour les personnes à mobilité réduite.
- **Goas Lagorn** : Mme Kerlen indique que l'accès PMR à la plage Goas Lagorn nécessite de faire un grand tour ou de prendre les escaliers. Mme Hue précise que l'érosion a nécessité de nouveaux aménagement suite à l'écroulement de la route. Au regard de la montée des eaux et de l'érosion, la situation est inéluctable. Suite à des échanges difficiles avec le Conservatoire du littoral qui n'avait pas réalisé les aménagements indiqués, la ville a pris à sa charge financière la réalisation des travaux pour permettre l'accès à la plage pour les personnes à mobilité réduite. En outre, le stationnement PMR en amont a été pensé pour s'assurer que les personnes à mobilité réduite garées puissent ressortir sans difficulté. Des poteaux et une signalétique fortement dissuasive ont été installés. Mme Cloarec précise qu'une main courante qui descend jusqu'en bas de l'escalier serait l'idéal pour des

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE
webdelib

personnes qui empruntent l'escalier. Mme Maréchal indique que c'est ce qui est prévu, de même qu'un système antidérapant aujourd'hui réduit à quelques centimètres sur des marches de 3 mètres de large.

- **Escaliers quai au sable :** Mme Bourdet indique que l'escalier est dangereux au niveau de la fontaine. Une demande aurait été réalisée par l'association ARSSAT.
- **Avenue Ernest Renan** : les plateformes pour accéder aux commerces manquent de contraste. Il y a déjà eu une chute indique Mme Peron.
- **Discontinuité du cheminement derrière la piscine** : Mme Tanguy indique qu'au niveau du parking derrière la piscine (entre le stade et le skate park), il n'y a pas de trottoir. Cela s'avère particulièrement complexe pour les lycéens qui se rendent aux arrêts de transport scolaire. Le sujet a été vu notamment dans le cadre des marches exploratoires durant la campagne.
- **Cheminements autour des Ehpads :** Mme Le Couster indique de bons retours des aidants et résidents sur les aménagements réalisés autour de l'ehpad Hernot. Elle précise des besoins d'amélioration du revêtement dans le parc sainte Anne le long de la crèche.
- **Rue Jean-Paul Sartre :** Mr Maingon indique que le trottoir en face du magasin Biocoop rue Jean-Paul Sartre est régulièrement occupé par des voitures.
    - Post-réunion : Mme Hue a informé la Biocoop sur cette difficulté. Une réflexion est en cours pour l'installation de plots.
- **Stationnement dépose-minute Maison quartier de Servel :** Les places de dépose-minute au plus proche de la maison de quartier Servel sont difficilement accessibles, notamment lors de port de charge explique Mme Génetay.

Bâti

- **Main courante Ursulines** : une demande avait été réalisée dans le cadre des ateliers pratiques dans le bâti sur la main courante permettant de relier la mezzanine des Ursulines depuis le rez-de-chaussée. Mr Danion indique que cette main courante respecte la réglementation et est neuve. Il va être étudié la possibilité de rajouter des « morceaux » de main courante pour compléter les manquements.
- **Revêtement de sol dans les bureaux de vote**: il est évoqué comme problématique à la maison des sports et au collège et accentue le risque de chutes. Lors de la visite des bureaux de vote avec l'association Adapei Nouelles Côtes d'Armor, cela a été effectivement relevé. Une solution est recherchée.
- **Boucle à induction magnétique mobile :** Mme Bourdet et Mme Le Couster indiquent des besoins d'éléments complémentaires pour la boucle à induction magnétique pour permettre à plusieurs personnes de prendre la parole en simultanée sans dépendre uniquement d'un émetteur. Le sujet va être étudié auprès du prestataire.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 022-212201131-20261016-20260928_30-DE

Hors-réunion :

- **Commerces non accessibles** : Mme Plévert interroge sur l'autorisation donnée par la Mairie aux commerçants, notamment dans le cadre de permis de construire. Elle demande s'il serait envisageable de donner les autorisations sous réserve d'accessibilité de l'ERP. Il est indiqué que l'accessibilité aux commerces est vérifiée dans le cadre des autorisations de travaux (AT ERP) déposées par les commerçants. Il y a des dérogations possibles en centre-ville, sous réserve de proposer une solution (exemple : rampe amovible et bouton d'appel). Ces modifications sont étudiées par la sous-commission d'accessibilité de la DDTM, la demande de dérogation doit être motivée. Cependant, certains commerçants ne déposent pas d'autorisation de travaux pour ERP. En 2025, 44 autorisations de travaux pour ERP simples (non liés à un permis de construire) ont été instruites sur le territoire communal, et parmi elles, seules 4 étaient déposées par des commerçants en centre-ville.
- **Bâtiment de l'association "Rive Gauche"** : Mme Plévert interroge sur le bâtiment où se situe l'association Rive Gauche. Ce bâtiment appartient en effet à la ville de Lannion. Il est indiqué que le bâtiment dispose de trop de contraintes techniques pour le rendre accessible à ce jour. Cela nécessiterait notamment l'installation d'un ascenseur. La ville pourrait déposer une demande de dérogation afin de le mettre en conformité mais cela ne rendrait pas le bâtiment accessible pour autant.